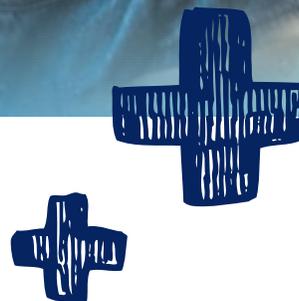


GRAND CHANTIER — POUR LES — FAMILLES

PLAN D'ACTION POUR COMPLÉTER LE RÉSEAU DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE



SYNTHÈSE



En 1997, le gouvernement du Québec posait un geste précurseur et créait le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Cette décision forte et ambitieuse a permis à de nombreux parents, notamment aux femmes, d'intégrer le marché du travail et a fait du Québec un chef de file en matière de politique familiale en Amérique du Nord. Près de 25 ans plus tard, ce réseau joue un rôle crucial pour les familles et la société québécoise dans son ensemble.

Toutefois, les objectifs poursuivis au moment de sa création, qui consistaient notamment à assurer l'égalité des chances de tous les enfants, ne sont pas entièrement atteints. La situation socioéconomique a évolué et le marché du travail a connu plusieurs bouleversements. Les besoins des parents en matière de services de garde éducatifs à l'enfance se sont complexifiés et leurs attentes se sont accrues.

Face à cette problématique, le gouvernement s'est mis en action dès 2018. Il a d'abord instauré des mesures pour créer rapidement le nombre de places requis pour répondre aux besoins des parents. Grâce aux gestes posés, le train est maintenant en marche.

Cependant, certaines règles font obstacle à la volonté d'accélérer davantage la création de places. La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière et accentué plusieurs défis auxquels le réseau des SGEE est confronté. Pour assurer une véritable égalité des chances pour tous les enfants et répondre aux besoins des familles, il faut maintenant faire plus. Il ne s'agit plus simplement de créer des places, mais de le faire autrement. Il faut adapter le réseau des SGEE aux défis d'aujourd'hui et de demain.



LES OBJECTIFS

Dans ce contexte, le gouvernement présente le **Grand chantier pour les familles**, un plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Ce plan gouvernemental propose une vision intégrée pour **offrir une place de qualité à chaque tout-petit**. Aux actions déjà mises en oeuvre depuis 2018 s'en ajoutent de nouvelles qui permettront d'atteindre les objectifs du gouvernement, soit :

OBJECTIF

1

Créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles

OBJECTIF

2

Contribuer à une plus grande équité financière entre les familles

OBJECTIF

3

Accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer

OBJECTIF

4

Consolider la garde en milieu familial

OBJECTIF

5

Assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant

OBJECTIF

6

Remettre l'égalité des chances au cœur de notre action



Pour y arriver, le gouvernement met de l'avant plusieurs **nouvelles actions phares** :

- La **concrétisation du droit à une place pour chaque enfant** par la **création de 37 000 places subventionnées additionnelles**, dont des places pour les poupons, et l'ajout d'une obligation légale, pour le ministre, de déployer les moyens nécessaires pour assurer l'exercice de ce droit ;
- La **conversion des places non subventionnées en places subventionnées** et la **bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants** pour assurer une plus grande équité financière entre les familles ;
- La proposition d'un **ensemble de leviers et d'outils pour accélérer la création de places en nombre suffisant** pour répondre aux besoins des familles ;
- Un meilleur encadrement des politiques d'admission et la **transformation du guichet unique en une véritable liste d'attente** sous la responsabilité du gouvernement, à partir de laquelle les parents peuvent, entre autres, connaître le rang qu'ils occupent ;
- La **révision des rôles et des responsabilités des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial** pour harmoniser leurs pratiques et donner un nouveau souffle au recrutement de responsables de la garde en milieu familial ;
- La reconnaissance de la contribution essentielle du métier d'éducatrice et d'éducateur par une **importante bonification salariale** ;
- L'**imposition de critères d'admissibilité aux politiques d'admission** des CPE et des garderies subventionnées, notamment pour prioriser l'accès aux enfants les plus vulnérables ;
- L'**achèvement du réseau des SGEE en milieu autochtone** et l'affirmation de leur caractère **distinct**.

Plusieurs de ces actions nécessitent, au préalable, l'adoption de modifications législatives par l'Assemblée nationale de même que des changements réglementaires.

Une fois cette importante étape franchie, l'ensemble des mesures proposées auront un impact positif sur les enfants et les parents en attente d'une place puisqu'elles permettront la concrétisation du droit de chaque enfant à une place de qualité. Les parents pourront ainsi mieux concilier leurs responsabilités parentales et professionnelles. Ce faisant, c'est la société dans son ensemble qui pourra en profiter puisque, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il importe de mettre à contribution toutes les forces dont dispose le Québec pour assurer sa prospérité.

Ce projet d'envergure représente un investissement global de l'ordre de 5,9 milliards de dollars d'ici 2025-2026, dont 4,3 milliards pour de nouvelles mesures. Il s'agit d'un engagement clair du gouvernement du Québec à l'égard des familles du Québec.

Grâce à ce Grand chantier, ce sont 37 000 nouvelles places subventionnées qui seront créées d'ici 2024-2025, permettant ainsi de compléter le réseau de façon à répondre aux besoins de toutes les familles.

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Projection annualisée	5 000	10 500	14 500	6 100
Projection cumulative	5 000	15 500	30 000	36 100*

* En tenant compte de l'ajout de près de 1 000 places en milieu autochtone, le total est de 37 000 places.



TABLEAU SYNOPTIQUE

Le Grand chantier repose sur 45 mesures, dont celles **déjà déployées par le gouvernement du Québec depuis 2018 et de nouvelles mesures**. Elles s'inscrivent dans une vision globale des objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec pour compléter le réseau des SGEE. Combinées, ces mesures contribuent à concrétiser le droit à une place en SGEE de qualité pour chaque enfant.

OBJECTIFS	ACTIONS		
1 Créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles	› Un grand chantier pour les familles 1. Concrétiser le droit à une place en SGEE ✖ 2. Ajouter suffisamment de places en SGEE 3. Dynamiser le développement du réseau : un grand appel de projets en continu ✔		
	› Optimiser la capacité d'accueil des SGEE subventionnés 4. Rehausser le nombre maximal d'enfants par installation ✖ 5. Lever la limite de permis par CPE ✖		
	› Soutenir le développement de CPE dans les petites communautés 6. Favoriser le développement de plus petites installations		
	› Améliorer l'offre de services de garde à horaires atypiques 7. Élargir l'offre de services de garde à horaires atypiques		
	› Développer des SGEE qui répondent aux besoins des communautés autochtones 8. Compléter le réseau des SGEE en milieu autochtone 9. Affirmer le caractère distinct des SGEE en milieu autochtone ✖		
	2 Contribuer à une plus grande équité financière entre les familles	› Rétablir une plus grande équité financière 10. Abolir la contribution parentale additionnelle instaurée en 2015 11. Convertir des places non subventionnées en places subventionnées 12. Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants ✔	
		3 Accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer	› Stimuler le développement de SGEE partout au Québec 13. Participer au développement de projets immobiliers ✖
			› Gagner en efficacité pour accélérer le développement des places 14. Poursuivre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places ✔ 15. Alléger le processus de développement des CPE ✔ 16. Réduire les délais d'analyse des projets ✖ 17. Autoriser des installations temporaires ✖ ✔ 18. Soutenir l'aménagement de locaux temporaires par les municipalités
	› Disposer de données fines sur les besoins en SGEE 19. Améliorer le modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en SGEE ✔ 20. Réviser la composition et le mandat des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance ✖		
	› Mieux encadrer les politiques d'admission 21. Déterminer les critères d'admission des SGEE subventionnés ✖		
› Faire du guichet unique une véritable liste d'attente 22. Placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement ✖			
› Assurer la santé et la sécurité des enfants dans le réseau des SGEE 23. Renforcer les leviers nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des enfants ✖			

OBJECTIFS	ACTIONS
4 Consolider la garde en milieu familial	› Rehausser l'attractivité du métier et stimuler la création de places additionnelles
	24. Majorer la subvention des RSG ✓
	25. Soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial ✓
	26. Offrir des incitatifs financiers pour assurer le maintien des places en milieu familial ✓
	› Faciliter le quotidien des RSG
	27. Retirer les enfants d'âge scolaire du calcul du ratio d'enfants ✓
	28. Alléger les obligations des RSG *
	› Revoir les rôles et responsabilités des bureaux coordonnateurs
	29. Harmoniser les pratiques des bureaux coordonnateurs *
	30. Confier aux bureaux coordonnateurs le rôle de prospection de nouvelles RSG *
31. Appuyer les bureaux coordonnateurs dans le développement d'une nouvelle offre de services pour soutenir le travail des RSG	
› Rassembler tous les prestataires de services de garde en milieu familial dans le réseau des SGEE	
32. Intégrer les personnes non reconnues dans le réseau des SGEE *	
5 Assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant	› Améliorer les conditions de travail du personnel éducateur
	33. Bonifier le salaire du personnel éducateur ✓
	› Former et retenir davantage de main-d'œuvre qualifiée
	34. Lancer le Parcours travail-études en petite enfance ✓
	35. Mettre sur pied des formations courtes en éducation à la petite enfance
	36. Soutenir la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences
	37. Offrir des bourses aux étudiantes et étudiants en techniques d'éducation à l'enfance ✓
	38. Mettre en place un service de certification du personnel éducateur *
39. Lancer une campagne de promotion et de valorisation du métier d'éducatrice et d'éducateur ✓	
6 Remettre l'égalité des chances au cœur de notre action	› Soutenir les enfants présentant des besoins particuliers et ceux vivants dans un contexte de précarité socioéconomique
	40. Prioriser l'accès au SGEE aux enfants vivant dans un contexte de précarité socioéconomique *
	41. Mieux soutenir les enfants handicapés et ceux présentant des besoins particuliers
	42. Réviser les protocoles pour les places réservées
	› Répondre aux besoins de garde ponctuels et temporaires
	43. Élargir les activités de halte-garderie *
	› Agir tôt pour favoriser le développement du plein potentiel de chaque enfant
	44. Poursuivre le déploiement du dossier éducatif de l'enfant
45. Conclure une entente de collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux	

Les actions, marquées d'un astérisque bleu (*) sont conditionnelles à l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale et pourraient faire l'objet de modifications au cours du processus législatif. Certaines pourraient aussi nécessiter des modifications réglementaires.

Les actions, marquées d'un crochet jaune (✓) présentent des gestes concrets posés depuis 2018.

PRINCIPALES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PROPOSÉES



La mise en œuvre de plusieurs des mesures proposées au Grand chantier implique, au préalable, l'adoption de modifications à la Loi sur les SGEE par l'Assemblée nationale, de même que des changements au Règlement sur les SGEE.

En effet, si le gouvernement est déterminé à accroître le nombre de places disponibles pour que chaque enfant ait accès à une place de qualité, certaines règles font actuellement obstacle à la volonté du Ministère de favoriser un développement accéléré des places subventionnées. Pour atteindre les objectifs fixés, des changements doivent donc être apportés au cadre législatif en vigueur.

✓ **Accélérer la création de places et accroître l'efficacité du réseau pour mieux répondre aux besoins des familles :**

- En permettant au ministre d'agir systématiquement en vue de combler les besoins sur les territoires ayant un déficit de places;
- En lui permettant également une plus grande implication dans la planification d'un projet de construction;
- En facilitant la mise en œuvre accélérée de la répartition ou de la réaffectation de places subventionnées, notamment en redéfinissant le rôle des comités consultatifs sur l'offre de SGEE;
- En misant sur l'optimisation de l'offre dans les installations existantes en augmentant, par exemple, le nombre maximal d'enfants par installation de 80 à 100.

✓ **Favoriser la rétention et l'attraction de nouvelles RSG :**

- En prévoyant l'encadrement nécessaire pour que les enfants reçus dans un service de garde en milieu familial puissent tous bénéficier d'un environnement de même qualité;
- En misant sur l'harmonisation des pratiques des BC et la promotion des RSG;
- En répondant de manière plus efficace aux besoins de garde en milieu familial sur l'ensemble du territoire.

✓ **Permettre plus de flexibilité à l'égard de la gestion du guichet unique pour qu'il constitue une véritable liste d'attente pour les parents.**

✓ **Se doter de leviers pour mieux encadrer les politiques d'admission et prioriser les enfants qui vivent dans un contexte de précarité socio-économique.**

✓ **Favoriser l'accroissement du bassin de main-d'œuvre qualifiée disponible en instaurant un service de certification du personnel éducateur.**

✓ **Tenir compte des réalités des nations et communautés autochtones.**

LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS EN CONTINU

L'une des premiers gestes que pose le gouvernement du Québec dans le cadre de ce Grand chantier consiste à lancer un appel de projets en continu qui permettra d'octroyer jusqu'à 17 000 places subventionnées dans les régions du Québec où il y a de réels besoins.

Il s'agit d'une mesure qui favorisera l'accès à une place en SGEE à chaque enfant.

Cet appel de projets s'adresse aux demandeurs motivés et mobilisés capables de présenter, dès le dépôt de la demande, une opportunité réelle (augmentation de capacité à une installation existante, promesse de bail pour location, option d'achat sur un terrain, etc.). Les projets devront être situés dans un territoire en déficit de places.

Les places devront être rendues disponibles dans les délais suivants :

- six mois pour les projets d'augmentation de capacité avec ou sans réaménagement ;
- douze mois pour les projets d'augmentation de capacité avec agrandissement ;
- 24 mois pour les projets de nouvelles installations.

Ce nouveau processus de dépôt de projets en continu permettra d'atteindre l'objectif de création de 37 000 nouvelles places subventionnées d'ici 2024-2025 et d'ainsi compléter le réseau de façon à répondre aux besoins de toutes les familles.

Projection de la disponibilité des places

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Projection annualisée	5 000	10 500	14 500	6 100
Projection cumulative	5 000	15 500	30 000	36 100*

* En tenant compte de l'ajout de près de 1 000 places en milieu autochtone, le total est de 37 000 places.



#ChantierFamille

MFA.GOUV.QC.CA

